

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 26 JUIN 2017**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29

**N° 17-DCM-DGS-078**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SIX JUIN** à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Juin 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : PASSATION D'UN AVENANT AU MANDAT AVEC LA SAGEP POUR LA REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS COMMUNAUX**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

**POUVOIRS** : Josiane SICCARDI à Hervé STASSINOS  
Denis CHAMBI à Valérie RIALLAND  
Yves PARENT à Frédéric FIORE  
Jennifer DELI à Nicole VACCA  
Marie-Paule DELAROCQUE à Emmanuelle NIGRELLI

**ABSENTS** : Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Thibaut MARTINI – Geneviève DROMSON

**SECRETARE DE SEANCE** : Magali VINCENT

-----  
**M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

La Ville du Pradet a confié à la Société d'Aménagement et de Gestion Publique (S.A.G.E.P.) la réhabilitation de 3 logements communaux par délibération du 06 juin 2016 n° 16-DGM-DGS-063.

Suite aux réunions préparatoires entre la Ville et le Maître d'œuvre désigné, Michel ANDRE, architecte, il convient d'apporter des modifications au programme et à l'enveloppe financière du projet.

En effet, quelques améliorations ont été souhaitées notamment pour optimiser la qualité du projet sur les deux logements situés au sein de l'école Sandro.

Ces dernières, portent le niveau de performance énergétique visé après travaux à l'étiquette C+.

Par ailleurs, afin de procéder à un traitement global du bâtiment l'option pour la réfection des façades a été consolidée.

#### **Modification du programme**

En conséquence, quelques ajustements du programme sont réalisés pour :

- L'étiquette énergie après travaux est fixée à C+. Cela se traduit par la mise en œuvre d'une chaudière gaz à condensation dans chacun des logements alors qu'il était prévu, initialement, la mise en œuvre de chauffages électriques.
- La réfection des façades des deux logements de l'école SANDRO.

#### **Modification de l'enveloppe financière initiale :**

En raison des modifications vues ci-dessus la nouvelle enveloppe financière sera la suivante :

Enveloppe initiale : 318 864 Euros TTC, valeur septembre 2016

Enveloppe modifiée : 337 852 Euros TTC, valeur mai 2017

#### **Rémunération définitive du mandataire**

La SAGEP ne demande pas la revalorisation de sa rémunération, dont le montant reste donc inchangé.

**Ainsi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

**22 Voix POUR**

**7 Abstentions** (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

